GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... *LYON*

Folio : 91/166
Date : 07/07/2008

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2008/014899**
n°de gestion : **1998B01238**
n°SIREN : **418 507 596 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 07/07/2008 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

PASCAL société anonyme

186 avenue Thiers C/O CITADEL SERVICES - Immeuble le 6ème Sens 69006 Lyon - FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (2 exemplaires)

Concernant les évènements RCS suivants :

modification des commissaires aux comptes

PASCAL SA
Société anonyme à Conseil d'administration
au capital de 1.067.143 euros
Siège social : c/o CITADEL SERVICES - Immeuble le 6ème Sens
186 avenue Thiers
69006 LYON
418 507 596 RCS LYON

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 4 JUIN 2008

L'an deux mille huit, et

Le 4 juin,
A 14 heures,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre recommandée adressée le 19 mai 2008.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux comptes régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Iréne Schutsander rappelle que les actionnaires ont eu l'infinie tristesse d'apprendre le décès de Monsieur Ulf Höök survenu le 28 mai 2008. Elle rappelle qu'il était administrateur et Président-Directeur général de la société.

Elle propose en conséquence d'assurer la présidence de la présente assemblée générale.

Monsieur Henry Klotz, représentant la société HERMALUX SARL, et Madame Margareta Nilsson Ekstig, les deux actionnaires, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Madame Margareta Nilsson Ekstig assure également le secrétariat de la séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 70.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente de séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence à l'assemblée ;

- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires ;

- les récépissés postaux d'envoi recommandé des lettres de convocations adressées aux actionnaires ;

- la copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;

- le rapport de gestion du Conseil d'administration ;

- le tableau des résultats financiers de la Société au cours des cinq derniers exercices ;

- l'inventaire de l'actif et du passif de la Société au 31 décembre 2007 ;

- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;

- le rapport général du Commissaire aux comptes ;

- le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;

- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis la Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- Remplacement des Commissaires aux comptes, démissionnaires ;

- Pouvoirs en vue des formalités.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prenant acte de la démission du Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit SA de son mandat de Commissaire aux comptes Titulaire, et de la démission de Monsieur Pierre Coll de son mandat de Commissaire aux comptes Suppléant, décide de nommer en remplacement :

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes Titulaire :

 Le Cabinet Deloitte & Associés, représenté par Monsieur Dominique Natale et dont le siège social est situé 81 boulevard Stalingrad – BP 1284, 69608 VILLEURBANNE CEDEX ;

- En qualité de nouveau Commissaire aux comptes Suppléant :

 Le Cabinet BEAS, représenté par Monsieur Alain Pons, et dont le siège social est situé 7–9 Villa Houssay 92524 NEUILLY SUR SEINE.

pour la durée des mandats de leurs prédécesseurs restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui statuera, en 2010, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'assemblée générale reconnaît avoir eu connaissance du fait qu'aucune intervention n'a eu lieu dans une opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 14 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

LA PRESIDENTE DE SEANCE
Mme Irène Schutsander